

Québec, le 2 octobre 2007

AUX RÉSIDENTS DE SHANNON  
AUX RÉSIDENTS DES LOGEMENTS FAMILIAUX DE COURCELETTE

N/réf : 735-1990-01

Objet : Évaluation de l'intrusion potentielle de vapeur de TCE dans le secteur de Valcartier

Madame, Monsieur,

En octobre 2006, vous avez été informé qu'une étude serait réalisée concernant l'intrusion potentielle de vapeur de trichloroéthylène (TCE) dans l'air intérieur de certaines résidences et bâtiments du secteur de Valcartier. Cette étude, réalisée par le ministère de la Défense nationale en collaboration avec Santé Canada et la Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale, était nécessaire afin d'évaluer si la présence d'eau souterraine contaminée au TCE dans le secteur de Valcartier pouvait générer des vapeurs capables de migrer vers l'air intérieur des résidences.

Ainsi, en février dernier, l'air intérieur de dix résidences de Shannon et de deux bâtiments de Courcelette a été échantillonné. Toutes les résidences étaient localisées dans le secteur où l'eau souterraine est la plus contaminée. Les résultats ont montré que le TCE dans l'air intérieur était non détecté dans cinq résidences alors que dans les sept autres, les concentrations étaient inférieures à la valeur-guide de  $5 \mu\text{g}/\text{m}^3$ . Cette valeur-guide a été établie de façon à ce qu'une exposition moyenne (permettant ainsi de légers dépassements de la valeur-guide) et continue à cette concentration soit sans danger pour les populations les plus vulnérables (enfants, femmes enceintes, personnes âgées, personnes malades).

Selon le consultant qui a réalisé l'étude, il est possible qu'une partie du TCE qu'on retrouve dans l'air intérieur de certaines résidences provienne de l'eau souterraine, bien qu'il est actuellement très difficile de le déterminer avec certitude. Il faut savoir que, dans une résidence, les sources de TCE peuvent être multiples. En effet, il est connu que certains produits d'usage domestique (ex. : solvants, colles, liquide correcteur, etc.) et certains matériaux de construction peuvent aussi dégager du TCE. À cet effet, une autre étude récemment réalisée à Québec a montré qu'on retrouvait du TCE dans l'air intérieur de presque toutes les résidences échantillonnées, même si celles-ci n'étaient pas localisées dans un secteur contaminé. Notez que les concentrations retrouvées dans les résidences de Québec étaient similaires à celles retrouvées dans les résidences de Shannon et de Courcelette.

Sur la base des résultats obtenus dans le cadre de cette étude, la Direction régionale de santé publique considère qu'une exposition aux faibles concentrations retrouvées dans l'air intérieur ne représente pas de risque pour la santé. L'échantillonnage a été réalisé dans des conditions favorisant l'intrusion de vapeurs; les concentrations mesurées devraient donc être représentatives du pire scénario d'exposition. Par conséquent, les concentrations de TCE dans les autres résidences du territoire de Shannon et de Courcelette ne devraient pas être plus élevées. Afin de confirmer les résultats obtenus, le ministère de la Défense nationale fera un suivi des concentrations de TCE dans l'air des résidences ayant participé à cette étude.

Si vous désirez davantage d'information concernant cette étude, vous pouvez communiquer avec monsieur Jean-François Duchesne, conseiller en santé environnementale (666-7000 poste 292).

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Directeur régional de santé publique,

  
François Desbiens

c.c. Monsieur Clive Kiley, Maire de Shannon